



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2025-070 Suivi annuel campagne de dératisation – EURL SUBILEAU

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n°2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion sans publicité, ni mise en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la nécessité à faire appel à un prestataire extérieur pour la prestation de suivi annuel des campagnes de dératisation sur le territoire d'Ancenis-Saint-Géréon ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'EURL SUBILEAU pour un contrat de suivi annuel des campagnes de dératisation ;

DÉCIDE

Article 1 : De confier le suivi annuel des campagnes de dératisation à l'EURL SUBILEAU 279 rue de Pleiade 49530 Orée d'Anjou, N° SIRET 53258677300014.

Article 2 : Les prestations se dérouleront en mars, juillet et novembre 2025 sur les zones de dératisation suivantes : réseaux d'égouts, carrefour « la gare/ cinéma Eden/ café de la gare », CTM de l'Hermitage, bâtiments des restos du cœur, du secours populaire, des bouchons d'amour et de l'ancienne DSTU.

Article 3 : Le coût annuel de la prestation est fixé à 1477,50€ Hors Taxe (HT), soit 1773 € TTC.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 5 : la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 31/03/2025

Le maire,
Rémy ORHON



Acte publié ou notifié le 02 AVR. 2025

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

EURL SUBILEAU

279 RUE LA PLEIADE

LIRE

49530 OREE D'ANJOU

Tél portable : 06 27 18 39 60

Email : subileumathias@laposte.net

Mairie d'Ancenis-St Géréon

Place Maréchal Foch

CS 30217

44156 Ancenis - St Géréon Cedex

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement
DE00000051	12/03/2025	CL00706	11/04/2025	Virement

Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
SUIVI ANNUEL DE DERATISATION 2025 :				
- Atelier municipal (stockage semences)				
- Bâtiment Resto du Coeur				
- Bâtiment ancienne DSTU				
- Bâtiment Bouchons d'Amour				
- Bâtiment Secours Populaire				
Intervention quadrimestrielle de dératisation de Mars 2025	1,00	150,00	150,00	20,00
Intervention quadrimestrielle de dératisation de Juillet 2025	1,00	150,00	150,00	20,00
Intervention quadrimestrielle de dératisation de Novembre 2025	1,00	150,00	150,00	20,00

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	450,00	90,00

Total HT	450,00
Total TVA	90,00
Total TTC	540,00
Net à payer	540,00 €

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)



EURL SUBILEAU

279 RUE LA PLEIADE

LIRE

49530 OREE D'ANJOU

Tél portable : 06 27 18 39 60

Email : subileumathias@laposte.net

Devis

Mairie d'Ancenis-St Géréon
Place Maréchal Foch
CS 30217
44156 Ancenis - St Géréon Cedex

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement
DE00000050	12/03/2025	CL00706	11/04/2025	Virement

Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
SUIVI ANNUEL DE DERATISATION 2025 : - Réseaux d'égouts d' Ancenis et St Géréon - Carrefour "la gare / Cinéma Eden / Café de la gare"				
Intervention quadrimestrielle de dératisation de Mars 2025	1,00	342,50	342,50	20,00
Intervention quadrimestrielle de dératisation de Juillet 2025	1,00	342,50	342,50	20,00
Intervention quadrimestrielle de dératisation de Novembre 2025	1,00	342,50	342,50	20,00

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	1 027,50	205,50

Total HT	1 027,50
Total TVA	205,50
Total TTC	1 233,00
Net à payer	1 233,00 €

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)